



# DOSSIER DE PRESSE

**Signature de l'accord cadre  
pour le déploiement de DORéMI**  
(Dispositif Opérationnel de Rénovation  
Energétique des Maisons Individuelles)



## CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, les intercommunalités des Vallons de la Tour et de la CAPI ont choisi de travailler ensemble pour favoriser la rénovation du patrimoine bâti local.

Dans la situation actuelle de transition énergétique, nous nous sommes engagés, via le dispositif Territoires à énergie positive (TEPOS) **à réduire les consommations énergétiques de nos territoires de 50 % d'ici 2050**. Or le bâtiment est le premier consommateur d'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, rien que pour le logement c'est donc en moyenne :

- près de 1000 logements qui devront être rénovés par année,
- pendant 30 ans,
- à un niveau de rénovation énergétique très performant de type Bâtiment de Basse Consommation (BBC),
- ce qui correspond à un marché de plus d'un milliard d'euros pour les entreprises.

Une démarche appuyée de rénovation énergétique des logements est donc nécessaire. Dans ce cadre, nos territoires ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et la Région pour **la création d'une plateforme de rénovation énergétique des logements privés**.

Cette plateforme prévue pour être opérationnelle au printemps 2016, se veut être un **soutien pour les habitants des territoires** souhaitant se lancer dans la rénovation énergétique de leur logement, mais elle a aussi pour objectif **de permettre à nos entreprises de travailler dans les meilleures conditions possibles**.

C'est donc dans ce contexte de soutien au développement économique de nos territoires, que nous lançons la formation-action **DORÉMI** (Dispositif Opérationnel de Rénovation Energétique des Maisons Individuelles).

Ce dernier est une opportunité **pour les entreprises de mise en œuvre du bâtiment et les artisans de se grouper, et de se former à la rénovation performante globale, à des coûts optimisés**. Comme rien n'est plus formateur qu'agir en conditions réelles, il leur est proposé de **se former sur des chantiers réels, donc rémunérés**.

Pour les propriétaires, d'une maison datant d'avant 1975, peu ou pas rénovée et située sur nos territoires, c'est la possibilité **de se faire accompagner gratuitement par des experts** sur la rénovation globale et performante de leur bien et le montage de leur dossier de financement.

La CAPI et les Vallons de la Tour **en partenariat** avec la Fédération Du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère, le Greta Nord-Isère, le cluster éco-énergie, l'AGEDEN et l'Institut Négawatt assurent **l'animation du dispositif**.

Cette animation consiste à repérer les propriétaires de maisons individuelles intéressés par la rénovation globale performante et à les convaincre d'intégrer leur projet de rénovation dans le programme pédagogique de la formation action des entreprises inscrites dans le dispositif.

Il est ainsi permis aux professionnels de se former dans les meilleures conditions possibles, à savoir sur un chantier école. Pour les propriétaires, la plus-value se situe sur l'accompagnement au montage du dossier de financement ainsi que sur l'assurance d'une rénovation de qualité, à des coûts optimisés.

## DÉTAIL DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

La formation-action se déroule en trois modules :

Le premier module est accessible à toutes les entreprises. Il leur est demandé de former un groupement qui possède l'ensemble des corps d'état concernés par le dispositif en fin de module 1, et c'est ensuite le groupement qui suit les modules 2 et 3.

### Module 1 : Introduction

**Quand :** 19, 26 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2015

**Type de formation :** en salle

**Prise en charge :** totale (avances remboursées)

**Accès :** toute entreprise

**Contenu :**

- Mise en œuvre des techniques et produits performants
- Fonctionnement des groupements
- Outils techniques et financiers innovants

#### Corps d'états concernés :

- Isolation intérieure et planchers bas
- Isolation toiture et planchers hauts
- Isolation extérieure enduit
- Isolation extérieure bardage
- Etanchéité à l'air
- Menuiserie extérieure
- Ventilation mécanique
- Chauffage/ECS/régulation
- Electricité

### Module 2 : Offres commerciales

**Quand :** hiver - printemps 2016

**Type de formation :** plateau technique et chantier

**Prise en charge :** totale (avances remboursées)

**Accès :** groupements constitués et validés

**Contenu :**

- Etat des lieux architectural et technique
- Choix de la meilleure solution technique
- Optimisation des coûts
- Formulation de l'offre commerciale

#### Critères pour postuler :

- Etre **qualifié RGE** ou être en passe de l'être avant le début des travaux prévus au printemps 2016 ;
- Assurance décennale et responsabilité civile.

### Module 3 : Chantier

**Quand :** printemps - été 2016

**Type de formation :** chantier

**Prise en charge :** par l'entreprise

**Accès :** après validation de l'offre de rénovation par le propriétaire

**Contenu :**

- Accompagnement sur chantier
- Organisation et coordination de chantier
- Validation de la mise en œuvre

#### Lieu de formation :

- **Villefontaine** pour les modules en salle et sur plateau technique ;
- Territoires de **la Communauté de Communes des Vallons de la Tour et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère** pour les modules chantier.

Ce sont aujourd'hui **15 entreprises sur les deux territoires qui se sont inscrites à la formation**. L'objectif est de constituer 3 groupements opérationnels maîtrisant les compétences suivantes : isolation (intérieure, planchers haut et bas, toitures, extérieure enduit, extérieure bardage) étanchéité à l'air, menuiserie extérieure, ventilation mécanique, chauffage, eau chaude sanitaire, régulation et électricité.

## DÉTAIL DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS :

Dans le cadre de la formation des groupements d'entreprises, il est nécessaire de pouvoir les faire travailler sur des chantiers pilotes. Il est donc proposé aux propriétaires des maisons individuelles du territoire de participer au dispositif.

Le parcours proposé est le suivant :

Grâce au dispositif **DORÉMI Nord-Isère Durable**, les propriétaires habitant la Communauté de Communes des Vallons de la Tour et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère souhaitant réaliser **une rénovation énergétique globale et performante** de leur logement peuvent **intégrer l'un des chantiers pilotes** et bénéficier gratuitement :

- Des apports de conseillers experts info énergie de l'ADEME
- De devis de groupements d'entreprises formées à la rénovation énergétique et globale:
- D'un accompagnement individualisé dans la recherche de financements

### **Et si le propriétaire décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises**

- D'un accompagnement du groupement d'artisans pendant les travaux, par un technicien expert

Les avantages sont les suivants :

- Diminution de la consommation d'énergie du logement
- Amélioration du confort du logement
- Coûts de travaux optimisés et encadrés

D'un point de vue économique, l'objectif est pour le propriétaire de transformer le montant de sa facture énergétique avant travaux en prêt travaux. En fin de remboursement de prêt, le propriétaire n'aura ainsi pas diminué son pouvoir d'achat, aura valorisé son patrimoine et optimisé ses dépenses énergétiques.

Les candidats au dispositif devront être propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles d'avant 1975 (date de la première réglementation thermique et des premières couches d'isolant sur les maisons) peu ou pas rénovée thermiquement.

Le calendrier indicatif de cette phase pilote est le suivant

- Devis : hiver 2015/2016
- Début des travaux : printemps 2016

Les partenaires du dispositif se réservent le droit de sélectionner les propriétaires à accompagner dans cette phase de lancement.

## CONCLUSION

Jean PAPADOPULO, Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ; Jean-Paul PAGET, Président de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour ; Alain BERGER, délégué communautaire en charge des filières d'excellence à la CAPI et Jean-Claude PELISSE, Vice-Président en charge du développement économique aux Vallons de la Tour associés avec Pierre STREIFF, Président de FBTP Isère ; Marie-Soriya AO, Déléguée Générale du Cluster Eco-énergie ; Pascale MACE-BARRIL, Directrice du GRETA Nord-Isère ; Etienne MASSON, Directeur de l'AGEDEN et Vincent LEGRAND Directeur de l'Institut Négawatt ont réaffirmé ce jour l'intérêt du dispositif.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du N-ID (Nord-Isère durable), dénomination regroupant les politiques constructions durables et transition énergétique (GPRA Nord-Isère Durable, Plan Climat énergie Territorial, Territoire à Energie Positive) dans lesquelles les territoires se sont engagés ces dernières années. Cette dynamique a pour objectif de faire de ces territoires du Nord-Isère, une référence nationale en termes de construction durable et de transition énergétique.